
 <p>Association des Résidents du Bois Raguenet</p>	PROTOCOLE DE REPRISE DES ACTIVITES DANS LE CADRE DE LA COVID 19 Mise à jour SAISON 2021-2022
ACTIVITE	ZUM'ARBR
Type de pratique	Individuelle collective
Référent COVID	Le Professeur est le référent COVID pour son activité. Il est responsable de la bonne application des mesures sanitaires prises par l'ARBR, pour lui-même et ses élèves.
	Les mesures sanitaires, dont le port du masque et la présentation du passe sanitaire sont régis par des mesures nationales et/ou préfectorales susceptibles d'évolution. Les adhérents et les animateurs seront informés des changements, et le site www.arbr.fr onglet COVID sera mis à jour.
<p style="text-align: center;">Protocole Elève</p> <p>- Passe Sanitaire et Pièce d'Identité</p> <ul style="list-style-type: none"> - Masque -Gel Hydro-alcoolique (Gel HA) (à ranger dans un petit sachet nominatif gardé pendant le cours) - Serviette de sport - Chaussures réservées à l'activité - Bouteille d'eau <p><u>Aucun vêtement ou sac personnel ne doit être déposé dans la salle de sport</u></p>	<p>Pour tous les élèves le port du masque est obligatoire pendant les temps d'attente et de déplacement et recommandé pendant le cours chaque fois que cela est possible. L'élève :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Arrive à l'heure en tenue adaptée à l'activité et attend à l'extérieur du bâtiment en respectant la distanciation physique que le Professeur vienne ouvrir la porte de la Véranda ; - Attend que le dernier élève du cours précédent soit sorti ; - Présente son Passe Sanitaire à l'Animateur et a sur lui une pièce d'identité, en cas de contrôle par une personne habilitée ; - Entre et sort de la salle par les portes ouvertes par le Professeur ; - Se lave les mains avec du savon ou du Gel HA avant et après le cours ; - Apporte dans un sac une paire de chaussures adaptées à l'activité, pour un usage exclusif dans la salle ; - La Véranda servant de « vestiaire », il dépose ses effets personnels sur une chaise et retire ses chaussures de ville. La porte extérieure sera verrouillée par le professeur pour éviter les intrusions ; - S'installe dans la salle en respectant les règles de distanciation ; - A la fin du cours, récupère ses affaires et quitte rapidement le bâtiment. Il ne stationne pas dans la véranda.
<p style="text-align: center;">Protocole Professeur</p> <p>- Passe Sanitaire et Pièce d'Identité</p> <ul style="list-style-type: none"> - Masque - Gel HA - Fiche présence ARBR - Registre Mairie si présent 	<p>Le port du masque est obligatoire pour le Professeur pendant les temps d'attente et de déplacement, et pendant le cours dès lors que les règles de distanciation avec l'élève ne peuvent être garanties ; il :</p> <ul style="list-style-type: none"> - se lave les mains au début et à la fin de chaque cours ; - verrouille et déverrouille la porte d'entrée de la véranda, fait sortir les élèves du cours précédent avant de faire entrer les élèves du cours suivant ; - Vérifie la validité du Passe Sanitaire de chaque participant à l'entrée du hall ; - ouvre/ et ferme les portes (entrée et sortie) de la salle ; - s'assure du lavage des mains des élèves et de la bonne distanciation entre les élèves ; - renseigne cours par cours et la fiche de présence de l'ARBR ; le Registre d'occupation des salles de la Maire si présent - aère la salle à chaque fin de cours.
<p style="text-align: center;">Protocole Matériel</p> <ul style="list-style-type: none"> - Désinfectant virucide - Papier essuie-tout 	Le Professeur organise avec ses élèves la désinfection des matériels et mobiliers utilisés pendant le cours avec un produit virucide (à base d'alcool à 70° ou eau oxygénée)
Protocole locaux	Salle municipale St René - entretien par la Ville d'Orvault
Date et Version du document	V2 – 01 Janvier 2022
Signatures	 L'ARBR le Professeur